

## Degat des eaux preavis un mois

Par **EDEND**, le **15/03/2010** à **22:00** 

Bonjour,

JE suis locataire d'un appartement depuis unan et demi et depuis mon ammenagement il y a constament des problemes; degat des eaux dans la salle de bain a plusieur reprise (canalisation qui cassent..) chaudiere qui fuit pendant 6mois avant que le proprietaire bouge! etc et aujourdhui encore un degat des eaux dans la cuisine venant dune canalisation qui lache a l'etage plu haut et tout electro menager foutu. QUEL recourt pui je avoir? Pui je pretendre a un mois de preavis pour quitter les lieux?

## Par aie mac, le 16/03/2010 à 09:04

bonjour

[citation]QUEL recourt pui je avoir? [/citation]

faites une déclaration de sinistre à votre assureur qui vous indemnisera de vos dommages; le recours sera son affaire.

[citation]Pui je pretendre a un mois de preavis pour quitter les lieux? [/citation]

non.